

RPQS assainissement collectif

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité
du Service public de l'assainissement collectif

Année
2022



BAR-LE-DUC
BEHONNE
BEUREY-SUR-SAULX
CHANTERAINE
CHARDOGNE
COMBLES-EN-BARROIS
CULEY
FAINS-VÉEL
GIVRAUVAL
GUERPONT
LIGNY-EN-BARROIS
LOISEY
LONGEAUX
LONGEVILLE-EN-BARROIS
MENAUCOURT

NAIVES-ROSIÈRES
NAIX-AUX-FORGES
NANÇOIS-SUR-ORNAIN
NANT-LE-GRAND
NANTOIS
RESSON
ROBERT-ESPAGNE
RUMONT
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN
SALMAGNE
SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
SILMONT
TANNOIS
TRÉMONT-SUR-SAULX
TRONVILLE-EN-BARROIS
VAL D'ORNAIN
VAVINCOURT
VELAINES

Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2022

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224- 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1. Caractérisation technique du service	5
1.1. Présentation du territoire desservi	5
1.2. Mode de gestion du service	6
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)	6
1.4. Nombre d'abonnés	7
1.5. Volumes facturés	9
1.6. Imports et exports d'effluents	10
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	10
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	10
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées	13
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	21
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	22
2.1. Modalités de tarification	22
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)	23
2.3. Recettes	24
3. Indicateurs de performance	25
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	25
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	25
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	27
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	27
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	28
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	28
3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	31
3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	31
3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	31
3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	32
3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	33
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	33
3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	34
3.14. Taux de réclamations (P258.1)	34
4. Financement des investissements	35
4.1. Montants financiers	35
4.2. Etat de la dette du service	35
4.3. Amortissements	35
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	36
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	36
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	37
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	37
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	37
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	38

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau

- communal
 intercommunal

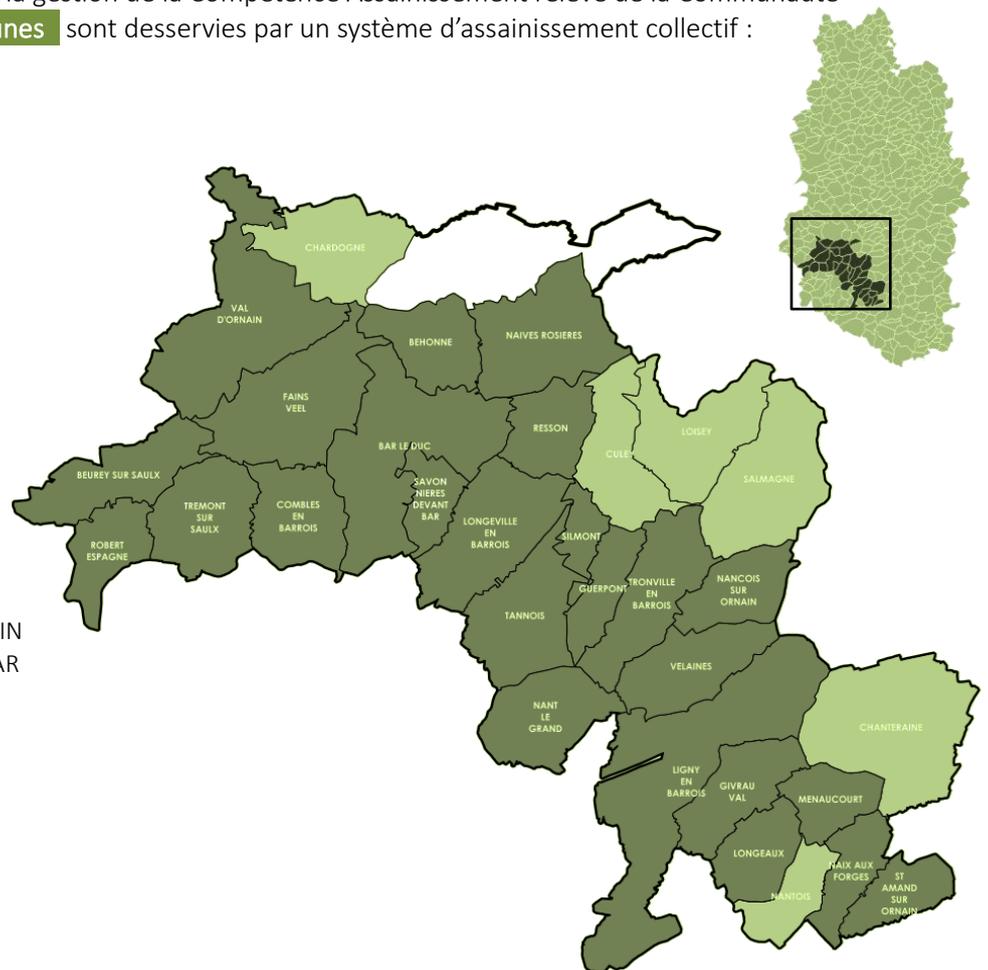
- **Nom de la collectivité** : Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- **Compétences liées au service** :

		Oui	Non
	Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Élimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
des propriétaires :	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- **Territoire desservi (communes adhérentes au service)** :

Parmi les **31 communes** dont la gestion de la Compétence Assainissement relève de la Communauté d'Agglomération, **25 communes** sont desservies par un système d'assainissement collectif :

1. BAR-LE-DUC
2. BEHONNE
3. BEUREY-SUR-SAULX
4. COMBLES-EN-BARROIS
5. FAINS-VÉEL
6. GIVRAUVAL
7. GUERPONT
8. LIGNY-EN-BARROIS
9. LONGEAUX
10. LONGEVILLE-EN-BARROIS
11. MENAUCOURT
12. NAIVES-ROSIÈRES
13. NAIX-AUX-FORGES
14. NANÇOIS-SUR-ORNAIN
15. NANT-LE-GRAND
16. RESSON
17. ROBERT-ESPAGNE
18. SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN
19. SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
20. SILMONT
21. TANNOIS
22. TRÉMONT-SUR-SAULX
23. TRONVILLE-EN-BARROIS
24. VAL D'ORNAIN
25. VELAINES



- Existence d'une CCSP Oui
 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 26/09/2016
 Non
- Existence d'un zonage Oui (pour 26 communes)
 Non (pour 5 communes (en cours))

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en :

- régie
- régie avec prestataire de service
- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne- y compris les résidents saisonniers- domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **31 955 habitants** au 31/12 de l'exercice (31 780 au 31/12/n-1).

COMMUNE	Population totale	Population desservie par un système de collecte	%
BAR-LE-DUC	15 221	14 698	96,6%
BEHONNE	624	616	98,7%
BEUREY-SUR-SAULX	421	416	98,8%
CHANTERAINNE	194	0	0,0%
CHARDOGNE	306	0	0,0%
COMBLES-EN-BARROIS	808	805	99,6%
CULEY	136	0	0,0%
FAINS-VÉEL	2 167	2 137	98,6%
GIVRAUVAL	300	275	91,7%
GUERPONT	251	218	86,9%
LIGNY-EN-BARROIS	4 153	4 038	97,2%
LOISEY	304	0	0,0%

COMMUNE	Population totale	Population desservie par un système de collecte	%
LONGEAUX	231	183	79,2%
LONGEVILLE-EN-BARROIS	1 164	1 039	89,3%
MENAU COURT	243	205	84,4%
NAIVES-ROSIÈRES	824	744	90,3%
NAIX-AUX-FORGES	227	182	80,2%
NANÇOIS-SUR-ORNAIN	385	380	98,7%
NANT-LE-GRAND	88	88	100,0%
NANTOIS	90	0	0,0%
RESSON	402	399	99,3%
ROBERT-ESPAGNE	806	771	95,7%
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	51	46	90,2%
SALMAGNE	302	0	0,0%
SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR	484	474	97,9%
SILMONT	155	152	98,1%
TANNOIS	425	412	96,9%
TRÉMONT-SUR-SAULX	615	607	98,7%
TRONVILLE-EN-BARROIS	1 382	1 357	98,2%
VAL-D'ORNAIN	1 027	904	88,0%
VELAINES	969	809	83,5%
Total général	34 755	31 955	91,9%

1.4. Nombre d'abonnés

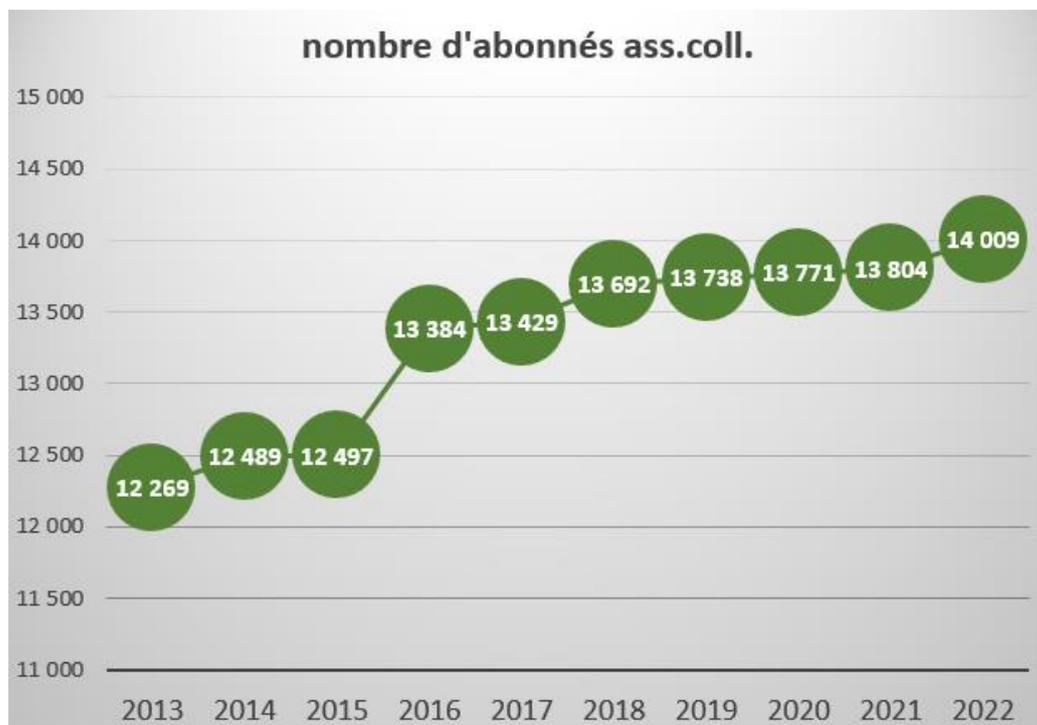


Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **14 009 abonnés** au 31/12 de l'exercice (13 804 au 31/12/n-1).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **54,91 abonnés/km** au 31/12 de l'exercice (55,02 abonnés/km au 31/12/n-1).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **2,28 habitants/abonné** au 31/12 de l'exercice (2,3 habitants/abonné au 31/12/n-1).



La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/n-1	Nombre d'abonnés domestiques* au 31/12/22	Nombre d'abonnés (contrats) non domestiques* au 31/12/22	Nombre d'établissements non domestiques* au 31/12/22	Nombre total d'abonnés au 31/12/22	Variation en %
BAR-LE-DUC	5 132	5 139	6	2	5 145	
BEHONNE	329	329			329	
BEUREY-SUR-SAULX	229	229			229	
CHANTERAINE	/	/			/	
CHARDOGNE	/	/			/	
COMBLES-EN-BARROIS	401	401			401	
CULEY	/	/			/	
FAINS-VEEL	977	981	1	1	982	
GIVRAUVAL	120	122			122	
GUERPONT	111	111			111	
LIGNY-EN-BARROIS	2 260	2 263	4	1	2 267	
LOISEY	/	/			/	
LONGEAUX	88	88			88	
LONGEVILLE-EN-BARROIS	550	550	1	1	551	
MENAU COURT	99	99			99	
NAIVES-ROSIERES	374	374			374	
NAIX-AUX-FORGES	83	81			81	
NANCOIS-SUR-ORNAIN	209	210			210	

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/n-1	Nombre d'abonnés domestiques* au 31/12/22	Nombre d'abonnés (contrats) non domestiques* au 31/12/22	Nombre d'établissements non domestiques* au 31/12/22	Nombre total d'abonnés au 31/12/22	Variation en %
NANT-LE-GRAND	50	50			50	
NANTOIS	/	/			/	
RESSON	1	181			181	
ROBERT-ESPAGNE	380	381			381	
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	46	44			44	
SALMAGNE	/	/			/	
SAVONNIERES-DEVANT-BAR	264	264			264	
SILMONT	84	83			83	
TANNOIS	194	192			192	
TREMONT-SUR-SAULX	277	277			277	
TRONVILLE-EN-BARROIS	712	706	6	2	712	
VAL-D'ORNAIN	435	437			437	
VELAINES	399	398	1	1	399	
Total	13 804	13 990	19	8	14 009	+ 1,5 %

* Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques*	1 369 775	1 421 269	+ 3,8 %
Abonnés non domestiques*	123 456	125 199	+1,4 %
Total des volumes facturés aux abonnés	1 493 231	1 546 468	+ 3,6 %

* Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
STEU MOGEVILLE (COPARY)	111 276	106 258	-4,5 %
Total des volumes exportés	111 276	106 258	-4,5 %

Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Total des volumes importés	0	0	/

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **15** au 31/12/2022 (**13** au 31/12/2021).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **77,54** km de réseau unitaire hors branchements,
- **177,57** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **255,11** km.

101 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie :

101 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie :

système d'assainissement	commune	localisation	type
Héronnière	BAR-LE-DUC	1 place de la Couronne	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	1 rue de la Libération	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	1 rue de Polval	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	1 rue Robert Rousselle	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	109 rue de Saint Mihiel	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	11 rue Jean Errard	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	12 Boulevard de la Rochelle	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	12-14 Rue du Sergent Marcel Ferrette	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	13 rue du Sergent Marcel Ferrette	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	151 rue de Saint Mihiel	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	16 rue de Verdun	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	2 rue de Vél	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	2 rue des Polkas	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	2 rue des Vaux de Naives	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	2 rue Jean-Jacques Rousseau	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	21 rue de Verdun	Trop plein réseau
Héronnière	BAR-LE-DUC	3 rue de Maestricht	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	3 voie des Fusillés	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	30 rue Joblot	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	36 rue de Savonnières	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	4 rue de Saint Mihiel	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	44 rue des Foulans	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	51 rue de la Couronne	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	67 boulevard Poincaré	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	68 rue des Foulans	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	77 voie des Fusillés (Vaux Viry)	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	80 boulevard de la Rochelle	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	9 rue des Minimes	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	Boulevard des Ardennes	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	Carrefour r. Champ de Mars / Av du 94ème RI	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	place de l'Etoile	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	Place du Maréchal Foch	Trop plein de poste
Héronnière	BAR-LE-DUC	place Exelmans	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	Place Lemagny (Lycée Poincaré)	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	place Maréchal Foch (Eglise St Jean)	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	rue de Four (gare routière)	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	Rue du Champ de Mars	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	rue du Port- ancienne station	Déversoir d'orage
Héronnière	BEHONNE	18 grande rue	Déversoir d'orage
Héronnière	BEHONNE	Chemin de la côte des prés	Déversoir d'orage
Héronnière	BEHONNE	Grande rue	Déversoir d'orage
Héronnière	BEHONNE	Rue des Cytises	Trop plein réseau
Héronnière	COMBLES-EN-BARROIS	2-4 rue du Pressoir	Déversoir d'orage
Héronnière	COMBLES-EN-BARROIS	5 rue des Cerisiers	Déversoir d'orage
Héronnière	COMBLES-EN-BARROIS	5-7 rue des Poiriers	Déversoir d'orage
Héronnière	COMBLES-EN-BARROIS	Chemin de Furbeval	Trop plein de poste
Héronnière	COMBLES-EN-BARROIS	Rue Basse	Déversoir d'orage
Héronnière	FAINS-VEEL	12 RUE SAINT JOSEPH	Trop plein de poste
Héronnière	FAINS-VEEL	22 rue de la Haire Joubet	Déversoir d'orage
Héronnière	FAINS-VEEL	Avenue de la Vaux Mourot	Déversoir d'orage
Héronnière	FAINS-VEEL	Chemin des Trops	Déversoir d'orage

système d'assainissement	commune	localisation	type
Héronnière	FAINS-VEEL	Route de Fains	Déversoir d'orage
Héronnière	FAINS-VEEL	rue de Bégarenne	Déversoir d'orage
Héronnière	FAINS-VEEL	Rue de Combles	Déversoir d'orage
Héronnière	LONGEVILLE-EN-B.	1 rue du Moulin	Trop plein de poste
Héronnière	NAIVES-ROSIERES	RD 1916	Trop plein de poste
Héronnière	NAIVES-ROSIERES	Rue du Moulinot / Aire de jeu du Pâquis	Trop plein réseau
Héronnière	RESSON	TP_RESSON_PR Lavoir Grande rue	Trop plein réseau
Héronnière	SAVONNIERES-DVT-BAR	Rue Paul Henry	Trop plein de poste
Héronnière	TANNOIS	4 RUE DE LA PORTE AU FOUR	Trop plein réseau
Héronnière	TANNOIS	RUE EDMOND GILLOT	Trop plein réseau
Steu Longeaux	LONGEAUX	Rue du Général de Gaule	Trop plein de poste
Steu Menaucourt	MENAU COURT	10 rue de l'Eglise	Déversoir d'orage
Steu Menaucourt	MENAU COURT	12 rue de l'Eglise	Déversoir d'orage
Steu Menaucourt	MENAU COURT	2 rue basse	Déversoir d'orage
Steu Menaucourt	MENAU COURT	petite rue	Déversoir d'orage
Steu Mognéville	BEUREY-SUR-SAULX	10 rue du Marais	Trop plein de poste
Steu Mognéville	ROBERT-ESPAGNE	Carrefour rue Moucherie / rue Roncier	Déversoir d'orage
Steu Mognéville	ROBERT-ESPAGNE	Carrefour rue neuve / Rue du Roncier	Déversoir d'orage
Steu Mognéville	TREMONT-SUR-SAULX	1 rue Gustave Chenu	Déversoir d'orage
Steu Mognéville	TREMONT-SUR-SAULX	13 rue des Gobelets	Déversoir d'orage
Steu Mognéville	TREMONT-SUR-SAULX	2 route de Beurey	Trop plein réseau
Steu Mognéville	TREMONT-SUR-SAULX	2 RUE DE LOZEROT	Déversoir d'orage
Steu Mognéville	TREMONT-SUR-SAULX	3 rue Raymond Poincaré	Déversoir d'orage
Steu Mussey	VAL D'ORNAIN	1 rue du Chauffour	Déversoir d'orage
Steu Mussey	VAL D'ORNAIN	29 rue du Moulin	Déversoir d'orage
Steu Mussey	VAL D'ORNAIN	3 RUE DU CACHON - MUSSEY	Déversoir d'orage
Steu Mussey	VAL D'ORNAIN	49 Ter rue des Dames	Déversoir d'orage
Steu Mussey	VAL D'ORNAIN	Côte des prés	Trop plein de poste
Steu Mussey	VAL D'ORNAIN	Route de Bussy	Trop plein de poste
Steu Mussey	VAL D'ORNAIN	Route de Neuville	Déversoir d'orage
Steu Naix-aux-Forges	NAIX-AUX-FORGES	Rue du Canal	Déversoir d'orage
Steu Naix-aux-Forges	NAIX-AUX-FORGES	Step de Naix-Aux-Forges	Déversoir d'orage
Steu Nant-le-Grand	NANT-LE-GRAND	18 rue de la Fontaine	Trop plein de poste
Steu St Amand	SAINT-AMAND-SUR-O.	RD 966	Trop plein de poste
Steu Tronville	GIVRAUVAL	25 le Neuf Chemin	Déversoir d'orage
Steu Tronville	GIVRAUVAL	26 le Neuf Chemin	Déversoir d'orage
Steu Tronville	GIVRAUVAL	3 Rue du Moulin	Trop plein de poste
Steu Tronville	GIVRAUVAL	Route de Longeaux	Trop plein de poste
Steu Tronville	LIGNY-EN-BARROIS	10 avenue Louis Dodin	Trop plein réseau
Steu Tronville	LIGNY-EN-BARROIS	19 rue Bel Air	Trop plein réseau
Steu Tronville	LIGNY-EN-BARROIS	75 rue de Strasbourg	Trop plein réseau
Steu Tronville	LIGNY-EN-BARROIS	carrefour RD156/rue des Bouvreuils	Trop plein réseau
Steu Tronville	LIGNY-EN-BARROIS	Centre Nautique - Rue des Sirenes	Trop plein de poste
Steu Tronville	LIGNY-EN-BARROIS	Lieu-dit Le Paradis	Trop plein réseau
Steu Tronville	LIGNY-EN-BARROIS	Rue de l'Abattoir	Trop plein de poste
Steu Tronville	NANÇOIS-SUR-ORNAIN	3 rue de la gare	Déversoir d'orage
Steu Tronville	NANÇOIS-SUR-ORNAIN	8 route de Velaines	Trop plein réseau
Steu Tronville	TRONVILLE-EN-BARROIS	1/2 rue Jules Ferry	Trop plein réseau
Steu Tronville	TRONVILLE-EN-BARROIS	Grande rue	Trop plein réseau
Steu Tronville	VELAINES	interco	Trop plein réseau

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 8 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : NAIX AUX FORGES
Code Sandre de la station : 035537001000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Disques biologiques									
Date de mise en service		01/09/1995									
Commune d'implantation		NAIX-AUX-FORGES (55370)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		250									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		38									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration réceptionné en date du 15/09/1995 <input type="checkbox"/> Sans procédure									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		l'Ornain							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/12/2022	Oui	9,0	98,0	252,0	82,4	61,0	88,3	49,7	-	5,19	36,3

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : MENAUCOURT
Code Sandre de la station : 035533201000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/05/1992									
Commune d'implantation		MENAUCOURT (55332)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		270									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		36									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration réceptionné en date du 19/01/2007 <input type="checkbox"/> Sans procédure									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur l'Ornain									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/11/2022	oui	< 3,0	62,5	18	69,5	42	-	14,0	23,9	1,64	-

STEU N°3 : NANT LE GRAND
Code Sandre de la station : 000000000000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement			Fosse toutes eaux + Filtre compact (EPARCO)								
Date de mise en service			2003								
Commune d'implantation			NANT LE GRAND								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			65								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			25								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation <input type="checkbox"/> Déclaration <input checked="" type="checkbox"/> Sans procédure								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan en 2022											

STEU N°4 : SAINT AMAND
Code Sandre de la station : 035545201000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement			Fosse toutes eaux + Filtre compact (EPARCO)								
Date de mise en service			01/01/2000								
Commune d'implantation			SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN (55452)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			80								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			12								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation <input type="checkbox"/> Déclaration <input checked="" type="checkbox"/> Sans procédure								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Eau douce de surface						
			Nom du milieu récepteur		l'Ornain						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan en 2022											

STEU N°5 : BAR LE DUC
Code Sandre de la station : 035518603000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1999									
Commune d'implantation		FAINS-VEEL (55186)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		35000									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		8200									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation Arrêté du 03/07/2020 <input type="checkbox"/> Déclaration <input type="checkbox"/> Sans procédure									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur L'Ornain									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input checked="" type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
DCO		90		<input checked="" type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80			
MES		30		<input checked="" type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
NGL		15		<input checked="" type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				70			
NTK		7		<input checked="" type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				75			
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺		5		<input checked="" type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				75			
Pt		2		<input checked="" type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2022	oui	3,13	97,1	22,1	91,6	4,69	93,6		90,4	3,13	97,1

STEU N°6 : VAL D'ORNAIN
Code Sandre de la station : 035536601000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement			Boue activée faible charge								
Date de mise en service			01/01/1989								
Commune d'implantation			VAL-D'ORNAIN (55366)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			1100								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			220								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration (régularisation en cours) <input type="checkbox"/> Sans procédure								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			l'Ornain					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
17/05/22	oui	3	97,3	24	97,2	6	96,0	5,16	90,5	7,2	-
03/11/22	oui	3	97,5	16	95,4	4	96,4	12,5	75,9	3,4	33

STEU N°7 : TRONVILLE
Code Sandre de la station : 035551901000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1983- réhabilitée en 2010									
Commune d'implantation		TRONVILLE-EN-BARROIS (55519)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		15000									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		2700									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation Arrêté du 20/11/2008 <input type="checkbox"/> Déclaration <input type="checkbox"/> Sans procédure									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur ornain									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				92			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				80			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90			
NGL		15		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				73			
NTK		7.5		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				75			
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺		5		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				75			
Pt		2		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2022	oui	3,23	98,1	17,3	95,2	3,4	97,4	4,17	92,8	0,95	86,7

STEU N°8 : LONGEAUX
Code Sandre de la station : 035530001000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Fosse toutes eaux + Filtre compact (EPARCO)									
Date de mise en service		01/01/1998									
Commune d'implantation		LONGEAUX (55300)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		250									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		38									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration réceptionné en date du 29/07/1997 <input type="checkbox"/> Sans procédure									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau des Grandes Fontaines							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
29/04/2022	oui	4,0	95,9	23	90,4	5	93,6	20,7	47,3	2,6	-

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
NAIX AUX FORGES (Code Sandre : 035537001000)	0,00	0,4
MENAU COURT (Code Sandre : 035533201000)	0,00	0,0
NANT LE GRAND (Code Sandre : 000000000000)	0,00	0,0
SAINT AMAND (Code Sandre : 035545201000)	0,06	0,0
BAR LE DUC (Code Sandre : 035518603000)	536,00	438,2
VAL D'ORNAIN (Code Sandre : 035536601000)	12,70	2,8
TRONVILLE (Code Sandre : 035551901000)	138,00	151
LONGEAUX (Code Sandre : 035530001000)	0,00	0,0
Total des boues produites	686,76	592,4

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
NAIX AUX FORGES (Code Sandre : 035537001000)	0,00	0,4
MENAU COURT (Code Sandre : 035533201000)	0,00	0,0
NANT LE GRAND (Code Sandre : 000000000000)	0,00	0,0
SAINT AMAND (Code Sandre : 035545201000)	0,06	0,0
BAR LE DUC (Code Sandre : 035518603000)	536,00	438,2
VAL D'ORNAIN (Code Sandre : 035536601000)	12,70	2,8
TRONVILLE (Code Sandre : 035551901000)	138,00	151
LONGEAUX (Code Sandre : 035530001000)	0,00	0,0
Total des boues évacuées	686,76	592,4

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/n et 01/01/n+1 sont les suivants :

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	0	0
Participation aux frais de branchement	sur DEVIS (coût réel du branchement public)	sur DEVIS (coût réel du branchement public)

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023*
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	18,00 €	23,40 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	1,597 €/m ³	2,008 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m ³	0,185 €/m ³
VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

* A NOTER :

La **flambée des prix**, et plus particulièrement celui de **l'électricité**, impacte lourdement les budgets de l'eau et de l'assainissement en 2023, l'activité de ces services étant reconnue électro-intensive.

Ce contexte exceptionnel a imposé une sensible révision des tarifs de l'assainissement pour 2023, et ce malgré les annonces/mesures gouvernementales pour contenir ces hausses (bouclier tarifaire / amortisseur électricité).

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du **02/12/2021** effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs d'eau potable et d'assainissement
- Délibération du **01/12/2022** effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs d'eau potable et d'assainissement

Éléments explicatifs concernant l'évolution du prix de l'eau au 01/01/2023 :

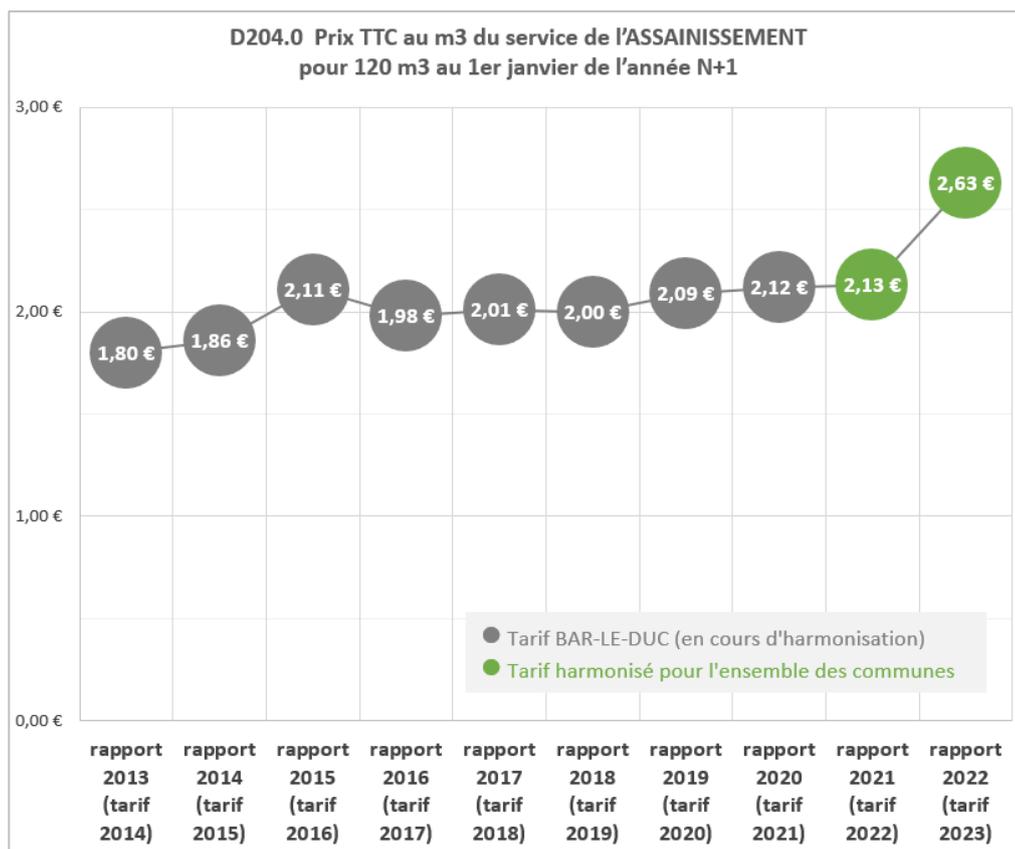
- Très forte hausse du coût de l'électricité (+240%) ;
- Forte augmentation du coût des réactifs / produits de traitement (+52%).

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/n et au 01/01/n+1 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont¹ :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023* en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	18,00 €	23,40 €	+30,0%
Part proportionnelle	191,64 €	240,96 €	+25,7%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	209,64 €	264,36 €	+26,1%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20 €	22,20 €	0%
TVA	23,18 €	28,66 €	+23,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	45,38 €	50,86 €	+12,1%
Total	255,02 €	315,22 €	+23,6%
Prix TTC au m³	2,13 €	2,63 €	+23,5%



*** A NOTER :**

La **flambée des prix**, et plus particulièrement celui de **l'électricité**, impacte lourdement les budgets de l'eau et de l'assainissement en 2023, l'activité de ces services étant reconnue électro-intensive.

Ce contexte exceptionnel a imposé une sensible révision des tarifs de l'assainissement pour 2023, et ce malgré les annonces/mesures gouvernementales pour contenir ces hausses (bouclier tarifaire / amortisseur électricité).

¹ NOTA BENE : Pour une collectivité où différents prix sont pratiqués, on donne le prix concernant le plus grand nombre d'abonnés. Il s'agit donc des prix pour la Commune de BAR-LE-DUC. **A compter de 2022, le tarif est harmonisé pour l'ensemble des communes.**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle pour les abonnés adhérents au prélèvement mensuel
- semestrielle pour les abonnés non adhérents au prélèvement mensuel
- trimestrielle
- quadrimestrielle

2.3. Recettes



Recettes de facturation :

Recettes de facturation au 31/12/2022 : **2 767 184 €**
(2 593 816 € au 31/12/2021)

Type de recette	Exercice 2021 en € HT	Exercice 2022 en € HT	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	2 392 591 €	2 570 859 €	+7,5%
<i>dont abonnements</i>	244 136 €	243 045 €	-0,4%
Redevance eaux usées usage non domestique	201 224 €	196 325 €	-2,4%
<i>dont abonnements</i>	162 €	167 €	+2,8%
Recette pour boues et effluents importés	0 €	0 €	-
Total recettes de facturation	2 593 816 €	2 767 184 €	+6,7%
Recettes de raccordement	0 €	0 €	-
Prime de l'Agence de l'Eau	207 071 €	107 823 €	-47,9%
Contribution au titre des eaux pluviales	0 €	0 €	
Recettes liées aux travaux	48 675 €	100 324 €	+106,1%
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €	
Autres recettes (prestations)	7 275 €	65 398 €	+798,9%
Autres recettes (subventions d'exploitation)	0 €	0 €	#DIV/0!
Autres recettes (mise à disposition de personnel)	2 893 €	5 236 €	+81,0%
Total autres recettes	265 914 €	278 782 €	+4,8%
Total des recettes	2 859 730 €	3 045 966 €	+6,5%

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 92%.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250- Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251- Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252- Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254- Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253- Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		86,3%	
VP.255- Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	57%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256- Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	91%	14
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259- Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260- Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261- Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262- Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	38

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **38** pour l'exercice (38 pour l'exercice n-1).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur- de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) - s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Système de collecte	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice n-1 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
BAR-LE-DUC / FAINS-VEEL (Héronnière)	649	100	information à transmettre par la DDT
TRONVILLE	273	0	information à transmettre par la DDT

Pour l'exercice, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est information à transmettre par la DDT .

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur- de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH - s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la STEU en kg DBO5/j- exercice 2022	Conformité exercice n-1 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
BAR-LE-DUC / FAINS-VEEL (Héronnière)	649	100	information à transmettre par la DDT
TRONVILLE	273	100	information à transmettre par la DDT

Pour l'exercice, l'indice global de conformité des équipements des STEU est information à transmettre par la DDT .

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur- de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH - s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la STEU en kg DBO5/j- exercice 2022	Conformité exercice n-1 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
BAR-LE-DUC / FAINS-VEEL (Héronnière)	649	100	information à transmettre par la DDT
TRONVILLE	273	0	information à transmettre par la DDT

Pour l'exercice, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **information à transmettre par la DDT**.

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Ensemble des STEU :

Boues évacuées : **592,4 tMS**

Pour l'exercice, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en n-1).

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Détail par STEU ci-dessous :

NAIX AUX FORGES :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,4
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,4

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

MENAU COURT :

pas de boues évacuées

NANT LE GRAND :

pas de boues évacuées

SAINT AMAND :

pas de boues évacuées

BAR LE DUC :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	438,2
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		438,2

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

VAL D'ORNAIN :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	2,8
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		2,8

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

TRONVILLE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	151
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		151

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

LONGEAUX :

pas de boues évacuées

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Pour l'exercice, 1 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice, le taux de débordement des effluents est de 0,031 pour 1000 habitants (0,157 pour l'exercice n-1).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et - si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public- dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice : 50

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice, le nombre de points noirs est de 19,6 par 100 km de réseau (20,3 pour l'exercice n-1).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	0,00	0,03	0,05	0,00	0,00

Au cours des 5 derniers exercices, 0,08 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,01% (0,01% pour l'exercice n-1).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'autosurveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'autosurveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'autosurveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Pourcentage de bilans conformes exercice 2021	Nombre de bilans réalisés exercice 2022	Nombre de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022
BAR-LE-DUC / FAINS-VEEL (Héronnière)	100 %	27	27	100 %
TRONVILLE	91,7 %	15	15	100 %

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100% (97,4% pour l'exercice n-1).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2021	Exercice 2022
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **30** (30 pour l'exercice n-1).

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles- dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	3 193 534	2 753 621
Épargne brute annuelle en €	910 626	1 108 531
Durée d'extinction de la dette en années	3,5	2,5

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/n est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31/12/n	109 075	141 443
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n-1	3 077 649	2 853 197
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement de l'année n-1	3,54	4,96

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues : 3

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice, le taux de réclamations est de 0,21 pour 1000 abonnés (0,36 pour l'exercice n-1).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	326 103 €	323 841 €
Montants des subventions en €	193 965 €	0 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	3 193 534 €	2 753 621 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	481 115 €
	en intérêts	61 029 €

4.3. Amortissements



Pour l'exercice, la dotation aux amortissements a été de 924 740 € (867 693 € pour l'exercice n-1).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Renouvellement de réseau d'assainissement préalable aux travaux de requalification à Mussey (VAL D'ORNAIN)	540 000 € HT
Renouvellement de réseau d'assainissement préalable aux travaux de requalification du centre-ville à LIGNY-EN-BARROIS	1 000 000 € HT
Renouvellement ou réhabilitation du réseau d'assainissement (ovoïde) rue de Véel à BAR-LE-DUC	> 2 000 000 € HT (montant à préciser ultérieurement)
Renouvellement de la station de traitement des eaux usées de NANT-LE-GRAND	200 000 € HT
Amélioration de la collecte et mise en conformité de l'autosurveillance sur les systèmes d'assainissement de LA HERONNIERE, VAL D'ORNAIN et NANT-LE-GRAND	Étude diagnostic + schéma directeur en cours de finalisation

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Pas de nouveau programme pluriannuel de travaux adopté.

Poursuite du PPI approuvé en 2018 :

TRANCHE	Système d'assainissement	Réduction ECP	Amélioration collecte	Epuration	Transfert vers nouvelle STEP	Ext-Collecte	Total
1ère tr. (10 ans)		1 930 000 €	1 358 000 €				3 288 000 €
	A-TRO	1 432 000 €	1 358 000 €				2 790 000 €
	C-MEN	498 000 €					498 000 €
2ème tr. (10 ans)		281 000 €	1 961 000 €	735 000 €	285 000 €	214 000 €	3 476 000 €
	A-TRO		1 630 000 €				1 630 000 €
	B-LON	114 000 €	23 000 €	255 000 €	96 000 €	55 000 €	543 000 €
	C-MEN			260 000 €	189 000 €	44 000 €	493 000 €
	D-NAI	56 000 €	138 000 €	133 000 €		75 000 €	402 000 €
	E-STA	111 000 €	170 000 €	87 000 €		40 000 €	408 000 €
3ème tr. (10 ans)						765 000 €	765 000 €
	A-TRO					765 000 €	765 000 €
Total		2 211 000 €	3 319 000 €	735 000 €	285 000 €	979 000 €	7 529 000 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2022, 16 157 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0104 €/m³ (0,0158 €/m³ en 2021).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Sont listées ici les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en € Exercice 2021	Montant en € Exercice 2022
ESSOR BA BURKINA ASSOCIATION	0 €	0 €
NIGER MA ZAADA	8 000 €	8 000 €
TOTAL	8 000 €	8 000 €
Incidence sur le prix de l'eau	0,0054 €HT/m ³	0,0054 €HT/m ³

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	31 780	31 955
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	13	15
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	687	592
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,13	2,63
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	91 %	92 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	38	38
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (<i>STEU > 2000 EH</i>)	68,7 %	information à transmettre par la DDT
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (<i>STEU > 2000 EH</i>)	100 %	information à transmettre par la DDT
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (<i>STEU > 2000 EH</i>)	68,7 %	information à transmettre par la DDT
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0158	0,0104
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,157	0,031
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	20,3	19,6
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,01 %	0,01%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (<i>STEU > 2000 EH</i>)	97,4 %	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	30
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	3,5	2,5
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,54 %	4,96%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,36	0,21